

JUSTICE SERA RENDUE



Cet article met en perspective l'intervention de **Jean Bocabeille** à la première soirée du cycle de cours publics les **Petites Leçons de Ville**, LA CRÈCHE, proposée en 2019, par le CAUE de Paris.

Jean BOCABEILLE est architecte DPLG, diplômé de l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Paris-Belleville. Depuis 2012, il enseigne à l'École Supérieure d'Architecture de Versailles comme Maître Assistant Associé. Après avoir cofondé [BP]Architectes et PLAN01, il crée sa propre agence, Jean Bocabeille Architecte, en 2012. Les projets de l'agence sont expressifs et narratifs. La forme découle toujours de la démarche constructive.

En 2018, l'agence fusionne avec Fassio-Viaud Architectes pour devenir BFV ARCHITECTES.

Lorsque Jean Bocabeille compare la crèche Justice (livraison prévue fin 2019) à la crèche Picard, une autre de ses réalisations datant de 2010, il constate que les contraintes se sont multipliées. Le foncier se fait plus rare, ce qui pousse à optimiser les surfaces disponibles. Le concours de la crèche Justice imposait 20% d'exigences environnementales en plus, avec 20% de budget en moins. Pour compenser, la Mairie prône alors une meilleure collaboration, la principale source d'économie étant « l'intelligence de toutes les parties ».

La première difficulté rencontrée pour la crèche Justice a été d'« inventer une parcelle », entre un bâtiment de logements et un Espace Vert Protégé (EVP). Une emprise de 330m² au sol ne peut pas être dépassée, et il faut restituer la surface d'espaces verts en la fragmentant sur l'ensemble du projet. À cause du manque de place, la crèche doit s'appuyer sur le pignon d'un immeuble. Pour ne pas gêner le voisinage, le bâtiment s'implante en retrait de la rue et le chantier a été pensé afin de produire le moins de nuisances possible (utilisation de prémurs en béton avec isolation intégrée). Le bâtiment compact et vertical a conduit les architectes à privilégier des plans d'étages courants, induisant la répétition du plan, et donc des économies de construction. Un dialogue a alors été entamé avec la Ville pour ajuster les surfaces prescrites au programme et permettre la reproductibilité du plan. De plus, pour faciliter un éventuel changement de programme, il a été choisi de faire une structure mutable qui puisse permettre un cloisonnement différent à l'avenir. Ainsi, les façades sont porteuses, tandis que l'intérieur comprend peu d'éléments porteurs.

À l'intérieur de la crèche, les étages courants correspondent aux différentes tranches d'âge. On retrouve une salle de motricité à chaque étage. Deux espaces de repos et deux postes de change sont vitrés sur deux espaces d'éveil (ill. 1). Des coursives permettent à chaque espace d'éveil d'avoir accès à un espace extérieur. Pour



[ill. 1] Vue d'une unité de vie



[ill. 2] Vue depuis les coursives



[ill. 3] Vue extérieure de la crèche

respecter les normes contraignantes de sécurité (besoin d'un garde-corps de 1,50m minimum), un filet de protection viendra envelopper le bâtiment. Une vêtue en bois sera installée en complément du filet (ill. 2 et 3) pour que la lumière entre dans le bâtiment sans que les enfants ne soient visibles de l'extérieur, et dans le souci de filtrer le soleil (la parcelle est orientée plein sud). Cela répond également à la demande du concours d'intégrer des matériaux issus de la filière du réemploi. Jean Bocabeille précise que le réemploi est une affaire d'opportunité, qu'on ne peut pas savoir à l'avance quels éléments pourront être revalorisés. Cette vêtue en bois va être réalisée à partir de portes palières provenant d'un chantier de réhabilitation de logements HBM de la RIVP, à proximité de la future crèche Justice. Cela permet d'intégrer du chêne massif dans le projet, un matériau cher qui n'aurait pas pu être utilisé autrement.

Depuis 10 ans, la politique environnementale a changé et est devenue plus importante. Cependant, certaines normes restent paradoxales, en particulier dans le cas des crèches. Les normes de renouvellement d'air, par exemple, imposent 36m^3 d'air par heure et par occupant, soit un volume d'air neuf conséquent à apporter. Aucune solution n'est idéale : la consommation électrique d'un traitement d'air en double-flux alourdit la note énergétique, tandis que la ventilation naturelle laisserait entrer l'air chaud ou froid dans le bâtiment. Si l'exigence d'avoir une température ambiante de 25°C en toute saison était assouplie, une approche plus low-tech aurait pu être envisagée.

Ainsi, l'amplification des normes sécuritaires et environnementales mène à des paradoxes. Le bâtiment est généreux mais très contrôlé, les petits jardins ne sont pas accessibles aux enfants pour éviter les réactions allergiques. Toutefois, le dialogue s'ouvre progressivement avec les services de la mairie.